



République Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2014 – RH-4

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi 24 du mois de février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, convoqué pour la deuxième fois, s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS : M. Raymond ELEORE – M. André JALENTIN - M Victor VAILLANT – M. Fred EUSTACHE - M. Xavier ABSALON – Mme Claudette LAMOUREUX – M. Jean-Yves RAMASSAMY – M. Fred SEGUIS – M. Alain MANIOC - M. Jean-Claude PIOCHE – Mme Survilisc BEMATOL – Mme Jocelyne BOURGUIGNON – M. Max GELI – M. Jean-Luc BERNARD – M. Jean-Pierre LAVAURY-BOSC – M. Sylvert RACON – M. Pierre GOB - M. Gébert CITADELLE – M. Lucien NESTOR – M. Sony DAMAS – Mme Mariette JEAN-LOUIS – M. Alain BALTYDE - M. Jocelyne JULIA – M. Félix VITALIS.

ETAIENT REPRESENTES : M. Ary CHALUS – M. Jean-Claude MALO – M. José TORIBIO – Mme Betty SALBOT – M. Charly EDWIDGE – M. Yves VERGE-DEPRE – Mme Véronique ZELIN

ETAIENT ABSENTS : Mme Maguy CELIGNY – M. Louis GALANTINE – Mme Marie –Lucile BRESLAU – M. Alain JONATHAN – M. René Claude MONROSE – M. Christian ROLLE – M. Anselme VALLUET – Mme Christianc GANE – M. Claude EDOUARD – M. Raphaël VIGNAL – M. Edouard PHIPPS - Mme Carole VIRGINIE – Mme Francia ROSAMONT - M. Harry SELBONNE – M. François CLEONIS – M. Patrick CORNELIE - M. Jean-Claude LOMBION – M. Jean AZALA – M. Thomas ZITA – M. Philippe DEZAC - M. Florent MITEL – M. Gabriel ZENON - M. Félix DESPLAN – M. Tony SINIVASSIN – M. Alin MOUSTACHE MAYEKO – M. Daniel DETHELOT - M. Teddy MARY – M. Fred BEAUJOUR – M. MAX MAISONNEUVE - M. Louis MOLINIE – M. Roland PLANTIER – M. Georges CLAIRY.

ABSENTS EXCUSES : M. Fred BELLONY – M. Anatole BELLON

Secrétaire de séance : M. Xavier ABSALON

MODALITES D'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION
ET DE SERVICES

(Annulant et remplaçant la délibération DEL-2010-AG-1011 du 26 février 2010)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, et notamment son article 21,

Vu la circulaire n° 97-4 du 05 mai 1997,

Vu les besoins de service,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré

Par 24 voix pour
Par 1 abstention
Par 0 voix contre

DECIDE :

Article 1 : de fixer la liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction ou de service comme suit :

EMPLOI	TYPE DE VEHICULE
Président	Véhicule de fonction
DGS ou faisant fonction	Véhicule de fonction
DGA ou faisant fonction	Véhicule de fonction
Chefs de service	Véhicule de service remis à domicile
Vaguemestre	Véhicule de service remis à domicile
Chargés d'affaires	Véhicule de service
Autres agents	Véhicule de service

Article 2 : autorise le Président à prendre les arrêtés individuels correspondants et à adapter la liste des véhicules en fonction des besoins de service.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 24 février 2014
Pour extrait conforme

Le Président,

Albert ELATRE

